

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de Rittershoffen

Séance du 08 avril 2024 à 20 h en la Mairie de Rittershoffen

Présents : Weigel Jean-Bernard *Maire*, Hoffmann Thierry *Adjoint* et Klein Sébastien *Adjoint*.
Buhler Florine, Diho Catherine, Sattler Annick, Schmidt Christine, Durst Jean-Jacques, Fischer
Damien, Rohrbacher Patrick.

Excusés : Andler Mathieu, Kern Marc, Stoehr Cédric, Vonau Fabrice, Wohlhuter Olivier.

Secrétaire : Hoffmann Thierry.

Le compte-rendu comporte : 2 pages.
La réunion démarre à 20 h et se termine à 21H45.

1. Validation du compte rendu de la séance du 19 février 2024

Validation à l'unanimité.

2. Comptes administratifs et comptes de gestions du receveur 2023 : commune et chaufferie.

Compte administratif de la Commune :
Excédent de fonctionnement : 205 274.06 €
Excédent d'investissement : 137 102.12 €
Excédent global de clôture : 342 376.18 €

VOTE à l'unanimité

Compte administratif de la chaufferie :
Déficit de fonctionnement : 108 432.48 €
Excédent d'investissement : 50 379.70 €
Déficit global de clôture : - 58 052.78 €

VOTE à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion du Receveur pour l'exercice 2023.

3. Affectation du résultat : commune et chaufferie

VOTE à l'unanimité pour les 2 comptes.

4. Budgets primitifs 2024 : commune et chaufferie.

Budget primitif de la Commune
Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 001 578 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 050 743 €
Budget primitif de la chaufferie
Dépenses et recettes de fonctionnement : 195 875 €
Dépenses d'investissement : 37 084 €
Recettes d'investissement : 107 511 €

VOTE à l'unanimité

5. Demande de subvention de l'Association des Œuvres Scolaires (AOS)

La commune accède à la demande à hauteur de 2€ par enfant (74 élèves) soit 148€.

VOTE à l'unanimité

6. Vente du télescopique « Diecy » à la société Kromadif.

L'engin sera cédé en l'état pour la somme de 5 000 € TTC.

VOTE à l'unanimité

7. Présentation et validation du Plan Communal de Sauvegarde. (PCS)

Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

VOTE à l'unanimité

8. Sécurisation, circulation et déplacement de l'entrée Nord du village (en venant de Leiterswiller)

Après validation par l'unité territoriale, le panneau « RITTERSHOFFEN » se situant vers Leiterswiller, sera déplacé d'environ 50 mètres vers la ferme Claus, dans le but d'inciter les automobilistes à anticiper le ralentissement à l'entrée du village.

VOTE à l'unanimité pour le déplacement du panneau de l'entrée Nord du village.

La vitesse dans tout le village sera désormais limitée à 40 km/h, la zone 30 est maintenue.

Durant la période des travaux de rénovation de l'école maternelle et de construction du péricolaire, le sens interdit menant de la rue Courbe vers le restaurant Frison sera levé sur la section : sortie de la cour d'école vers l'intersection avec la RD 28 ; cela pour faciliter la sortie des engins de chantier.

Des arrêtés municipaux seront rédigés pour les points ci-dessus.

Le sens interdit côté rue du Stade vers la rue de l'Ecole sera complété par un panneau « sauf riverains » en première partie, soit jusqu'au parking de l'école.

9. Rénovation du bâtiment de l'école maternelle : calendrier des travaux.

Le Maire présente le calendrier des travaux et informe le conseil municipal de la parution dans les DNA ainsi que sur le site « Alsace marchés publics » de l'appel d'offres pour les 5 lots complémentaires, en vue du redémarrage du chantier.

10. Divers

- **Vente d'objets du musée** : lors du marché aux puces organisé par « Passion Bécane », un total de 900€ a été récolté, cette somme a été reversée à l'association « Repartir » qui accueille, écoute et soutient les personnes en difficulté en fournissant une aide alimentaire.
- **Extinction nocturne de l'éclairage** : une économie de 40% sur la consommation des lampadaires a ainsi pu être réalisée sur l'année 2023.
- **Biobacs** : le SMICTOM a décidé de retirer le bac mis en place devant la salle des fêtes en raison d'un taux de remplissage insuffisant, sans en informer la mairie.
- **Vigipirate** : la France est désormais passée au stade « urgence attentats », la Mairie a procédé à l'affichage de ce statut sur les bâtiments publics.
- **4^{ème} Compagnie** : dans le cadre d'exercices, une vingtaine de militaires sera stationné à proximité de la salle des fêtes du 22 au 25 avril ; une exposition de différents matériels militaires aura lieu le 24 avril de 16h00 à 18h00.